

(19)



(11)

EP 3 970 572 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
23.03.2022 Bulletin 2022/12

(21) Numéro de dépôt: **20196994.6**

(22) Date de dépôt: **18.09.2020**

(51) Classification Internationale des Brevets (IPC):

A47H 1/04 (2006.01) **A47H 5/032** (2006.01)

A47H 15/02 (2006.01) **A47H 15/04** (2006.01)

A47H 13/00 (2006.01)

(52) Classification Coopérative des Brevets (CPC):

A47H 1/04; A47H 13/00; A47H 15/02; A47H 15/04;
A47H 5/032; A47H 2001/042

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
KH MA MD TN

(71) Demandeur: **Mystery Meridian France**
45000 Orleans (FR)

(72) Inventeur: **DURAND, Philippe**
79100 SAINTE RADEGONDE-VRINES (FR)

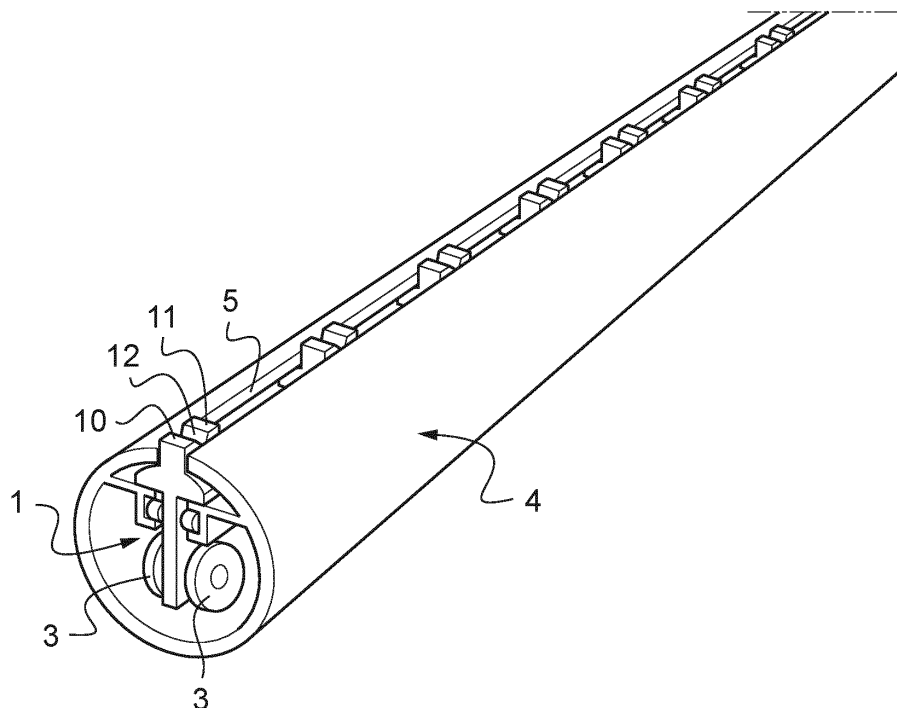
(74) Mandataire: **Touroude, Magali Linda**
Touroude & Associates
2 bis, rue Alfred Nobel
Champs sur Marne
77420 Marne la vallée Cedex (FR)

(54) **ELÉMENT MOBILE POUR TRINGLE À RIDEAU, ET TRINGLE COMPORTANT AU MOINS UN TEL ÉLÉMENT**

(57) L'invention concerne un élément mobile (1) pour tringle (4) à rideau présentant, une fois posée, une fente longitudinale tournée vers le plafond, lequel élément mobile est constitué d'un corps (2) qui est muni d'au moins

une paire de galets (3) pour se déplacer dans cette tringle. Le sommet (6) du corps (2) comporte un ensemble coopérant avec des moyens supports de rideau tel qu'un anneau (13).

Fig.1



EP 3 970 572 A1

Description

[0001] La présente invention concerne un élément mobile pour tringle à rideau présentant, une fois posée, une fente longitudinale tournée vers le plafond, ainsi qu'une tringle comportant au moins un tel élément.

[0002] Les tringles à rideau comportant une fente longitudinale sont communément dénommée « tringle chemin de fer », que la fente longitudinale soit tournée, une fois posée, vers le plancher ou vers le plafond. Dans ces tringles sont déplacés des éléments mobiles tels que des chariots coopérant chacun avec un moyen support de rideau. Lorsque le déplacement des rideaux est réalisé au moyen d'un cordon de tirage mu manuellement ou par un moteur, les éléments mobiles sont non seulement des chariots, mais aussi au moins un chariot tracteur qui est déplacé au moyen du cordon de tirage, son déplacement entraînant celui des chariots puisque tous sont reliés entre eux par un rideau qu'ils supportent. Dans la présente description, par élément mobile sera donc désigné aussi bien un chariot qu'un chariot-tracteur, qui est généralement de forme parallélépipédique.

[0003] Dans le cas des tringles à rideau comportant une fente longitudinale tournée vers le plafond, une fois posées, telles que celles décrites notamment dans les documents TW-M477825-U et US-4141105-A, les éléments mobiles sont de différentes formes, telles que celles décrites notamment dans les documents ci-après.

[0004] Le document TW-M477825-U concerne une tringle à rideau cylindrique et creuse, dans laquelle, sous la fente et tout le long de celle-ci est situé un rail en U, les extrémités du U étant solidaires de la paroi interne de la tringle. Cette tringle comprend dans ce rail des éléments mobiles prenant en sandwich les bords de la fente longitudinale et comportant un socle coulissant dans ce rail. Chaque élément mobile est muni d'un téton sur lequel est enfoncé un anneau relié, sous la tringle, à un rideau de façon connue. Selon ce document, ne peuvent être utilisés qu'un type d'anneau bien défini : celui comportant un trou pour être enfoncé sur un téton. De plus, on notera que le téton présente une certaine fragilité.

[0005] Le document US-4141105-A est relatif à un anneau porteur prévu pour être utilisé avec le type de tringle à rideaux ayant un compartiment longitudinal à travers celui-ci, lequel anneau peut être facilement tiré avec seulement une friction de roulement même lorsqu'il est utilisé pour accrocher un rideau lourd. L'anneau a une paire de roues capables de rouler le long du fond du compartiment longitudinal de la tringle à rideaux, lesquelles roues ont un axe de rotation passant à travers une bande solidaire de l'anneau, lequel axe est décalé longitudinalement par rapport au plan transversal médian de l'anneau. La partie avant de la bande est inclinée et la partie arrière est biseautée de sorte que la partie biseautée d'un anneau force la partie inclinée de l'autre à tourner autour des roues lorsque le drapé est ouvert. Cette construction permet au haut de l'anneau de ne pas entrer en contact avec la tige à la fois lorsque le rideau est ouvert et qu'il est

fermé. Selon ce document, aucun anneau traditionnel ne peut être utilisé.

[0006] Aussi un des buts de la présente invention est-il de fournir un élément mobile pour tringle à rideau présentant, une fois posée, une fente longitudinale tournée vers le plafond, qui coopère avec tous les moyens supports de rideau traditionnels.

[0007] Un autre but de l'invention est de fournir un tel élément mobile qui soit de fabrication aussi simple que possible.

[0008] Ces buts, ainsi que d'autres qui apparaitront par la suite, sont atteints par un élément mobile pour tringle à rideau présentant, une fois posée, une fente longitudinale tournée vers le plafond, lequel élément mobile est constitué d'un corps qui est muni, vers une extrémité, de moyens de déplacement pour être déplacé dans ladite tringle, caractérisé par le fait que l'autre extrémité (6), ou sommet, dudit corps (2) comporte un ensemble coopérant avec des moyens supports de rideau.

[0009] Selon un premier mode de réalisation de la présente invention, le sommet du corps dépasse de la fente. De manière préférée l'ensemble est constitué par une rainure transversale (7) par rapport à la tringle (4) dans laquelle repose un ou plusieurs moyen(s) support(s) de rideau.

[0010] Selon un second mode de réalisation de la présente invention, cet ensemble est constitué, d'une part, par une pièce amovible (8) dans laquelle repose un moyen support de rideau et coopérant avec un pivot, et, d'autre part, par un moyen situé au sommet (6) du corps (2) et coopérant avec ledit pivot (9).

[0011] Avantageusement, la pièce amovible (8) est un anneau à gorge ou une section de celui-ci.

[0012] De préférence, le moyen situé au sommet (6) du corps (2) et coopérant avec le pivot (9) est un trou ménagé dans ledit sommet (6).

[0013] Selon une variante de réalisation, le moyen situé au sommet (6) du corps (2) et coopérant avec le pivot (9) est constitué par deux blocs (10, 11) délimitant entre eux un espace (12) dans lequel se loge ledit pivot (9).

[0014] Par pivot (9), on entend un pivot de la pièce amovible.

[0015] Ce pivot (9) peut être solidaire de la pièce amovible.

[0016] Ce pivot (9) peut être indépendant de la pièce amovible, ou indépendant non seulement de la pièce amovible mais aussi du corps de l'élément mobile.

[0017] Ce pivot (9) peut être en particulier indépendant du corps (2) et de la pièce amovible (8) qui comporte au moins un orifice dans lequel pénètre ledit pivot (9).

[0018] Avantageusement, le moyen support de rideau est un anneau fermé (13), un anneau semi-ouvert, un œillet.

[0019] De préférence, les moyens de déplacement sont situés de part et d'autre du corps (2) dudit élément mobile.

[0020] De manière particulièrement préférée les moyens de déplacement sont situés de part et d'autre

du corps (2) dudit élément mobile et sont, par exemple, deux paires de lèvres, chaque paire coopérant avec le bord longitudinal correspondant de la fente longitudinale (5) ou avec deux nervures disposées dans la tringle, ou au moins une paire de galets, les galets de chaque paire étant situés de part et d'autre du corps (2).

[0021] La présente invention est aussi relative à une tringle à rideau munie d'une fente longitudinale et comprenant au moins un élément mobile (1) tel que défini ci-avant.

[0022] La description qui va suivre et qui ne présente aucun caractère limitatif, doit être lue en regard des figures annexées, parmi lesquelles :

La figure 1 est une vue en perspective d'une tringle à fente longitudinale tournée vers le plafond comprenant un élément mobile selon un mode de réalisation de la présente invention

La figure 2 est une vue en coupe longitudinale de cet élément mobile selon un premier mode de réalisation de l'invention ; et,

La figure 3 est une vue en coupe longitudinale de cet élément mobile selon un second mode de réalisation de l'invention.

[0023] Ainsi qu'on peut le voir sur ces figures, un élément mobile, désigné dans son ensemble par la référence 1, est constitué d'un corps 2 qui est muni, vers une extrémité, de moyens de déplacement 3 pour être déplacé dans une tringle 4 comportant une fente longitudinale 5. L'autre extrémité de ce corps 2 constitue ainsi le sommet 6 du corps 2. Ce corps 2 est de forme générale parallélépipédique et son sommet 6 coulisse dans la fente 5.

[0024] Comme mentionné précédemment, l'élément mobile 1 est un chariot ou un chariot-tracteur.

[0025] Le sommet 6 comporte un ensemble coopérant avec un moyen support de rideau tel qu'un anneau fermé 13, un anneau partiellement ouvert ou un œillet.

[0026] Selon un premier mode de réalisation de l'invention représenté à la figure 2, le sommet 6 du corps 2 dépasse de la fente 5 et cet ensemble est constitué par une rainure 7 qui est transversale par rapport à la tringle, qui est ménagée dans ce sommet 6 et dans laquelle repose un moyen support de rideau. Cette rainure 7 présente une forme en rapport avec celle du moyen support de rideau : par exemple hémicylindrique si ce moyen support présente une coupe transversale en cercle.

[0027] Selon un second mode de réalisation représenté à la figure 3, cet ensemble est constitué, d'une part, par une pièce amovible 8, tel qu'un anneau à gorge ou une section d'un tel anneau, dans laquelle repose un moyen support de rideau, et munie d'un pivot 9, et, d'autre part, par un moyen situé au sommet 6 du corps 2 et coopérant avec ce pivot 9.

[0028] Ce moyen situé au sommet 6 du corps 2 et coo-

pérant avec le pivot 9 de la pièce amovible est un trou ménagé dans ce sommet.

[0029] Selon une variante de réalisation de ce second mode, le moyen situé au sommet 6 du corps 2 et coopérant avec le pivot 9 de la pièce amovible 8 est constitué par deux blocs 10 et 11 délimitant entre eux un espace 12 dans lequel se loge ce pivot 9.

[0030] Bien évidemment, le point de jonction entre l'anneau à gorge ou une section de celui-ci et le pivot 9 est au-dessus de la tringle 4.

[0031] On notera que dans ce second mode de réalisation, si le pivot 9 était dégradé, la pièce mobile 8 concernée serait seule à devoir être remplacée et non pas le moyen support de rideau.

[0032] Si ces pivots 9 sont de section rectangulaire, cela permet de garder la même orientation des moyens supports de rideau notamment pendant leur déplacement le long de la tringle 4 : les plis du rideau restent réguliers et perpendiculaires à l'axe de la tringle. Et si ces pivots 9 sont cylindriques, les moyens supports de rideau sont libres de prendre toute orientation notamment pendant leur déplacement. Ainsi que l'aura compris l'homme du métier, dans cet exemple de réalisation, la pièce amovible 8 et le pivot 9 forme une seule pièce. Mais, le pivot 9 peut être un élément libre par rapport à la pièce amovible 8 et au sommet 6 de l'élément mobile 1, c'est-à-dire indépendant de cette pièce amovible 8 et de l'élément mobile 1: dans ce cas, la pièce amovible 8 comporte au moins un orifice coopérant avec le pivot 9.

[0033] Quant aux moyens de déplacement de l'élément mobile 1, situés de part et d'autre de lui, dans la tringle 4, ils peuvent être constitués par deux paires de lèvres, chaque paire coopérant avec le bord longitudinal correspondant de la fente longitudinale 5 ou avec deux nervures situées dans la tringle 4, ou par au moins une paire de galets, les galets de chaque paire étant situés de part et d'autre du corps (2).

[0034] La présente invention concerne aussi une tringle à rideau comportant une fente longitudinale et munie d'au moins un élément mobile tel que décrit ci-dessus.

Revendications

1. Élément mobile pour tringle à rideau présentant, une fois posée, une fente longitudinale tournée vers le plafond, lequel élément mobile est constitué d'un corps qui est muni, vers une extrémité, de moyens de déplacement pour être déplacé dans ladite tringle, **caractérisé par le fait que** l'autre extrémité (6), ou sommet, dudit corps (2) comporte un ensemble coopérant avec des moyens supports de rideau.
2. Élément mobile selon la revendication 1, **caractérisé par le fait que** l'ensemble est constitué par une rainure transversale (7) par rapport à la tringle (4) dans laquelle repose un ou plusieurs moyen(s) support(s) de rideau.

3. Élément mobile selon la revendication 1, **caractérisé par le fait que** l'ensemble est constitué, d'une part, par une pièce amovible (8) dans laquelle repose un moyen support de rideau et coopérant avec un pivot (9), et, d'autre part, par un moyen situé au sommet (6) du corps (2) et coopérant avec ledit pivot (9). 5
4. Élément mobile selon la revendication 3, **caractérisé par le fait que** la pièce amovible (8) est un anneau à gorge ou une section de celui-ci. 10
5. Élément mobile selon la revendication 3, **caractérisé par le fait que** le moyen situé au sommet (6) du corps (2) et coopérant avec le pivot (9) est un trou ménagé dans ledit sommet (6). 15
6. Élément mobile selon la revendication 3, **caractérisé par le fait que** le moyen situé au sommet (6) du corps (2) et coopérant avec le pivot (9) est constitué par deux blocs (10,11) délimitant entre eux un espace (12) dans lequel se loge ledit pivot (9). 20
7. Élément mobile selon la revendication 3, **caractérisé par le fait que** le pivot (9) est solidaire de la pièce amovible (8). 25
8. Élément mobile selon la revendication 3, **caractérisé par le fait que** le pivot (9) est indépendant du corps (2) et de la pièce amovible (8) qui comporte au moins un orifice dans lequel pénètre ledit pivot (9). 30
9. Élément mobile selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, **caractérisé par le fait que** le moyen support de rideau est un anneau fermé (13), un anneau semi-ouvert, un œillet. 35
10. Élément mobile selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, **caractérisé par le fait que** les moyens de déplacement sont situés de part et d'autre du corps (2) dudit élément mobile et sont deux paires de lèvres, chaque paire coopérant avec le bord longitudinal correspondant de la fente longitudinale (5) ou avec deux nervures disposées dans la tringle (4) 40
45
11. Élément mobile selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, **caractérisé par le fait que** les moyens de déplacement sont situés de part et d'autre du corps de l'élément mobile et sont au moins une paire de galets, les galets de chaque paire étant situés de part et d'autre du corps (2). 50
12. Tringle à rideau munie d'une fente longitudinale, **caractérisée par le fait qu'**elle comprend au moins un élément mobile (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 11. 55

Fig.1

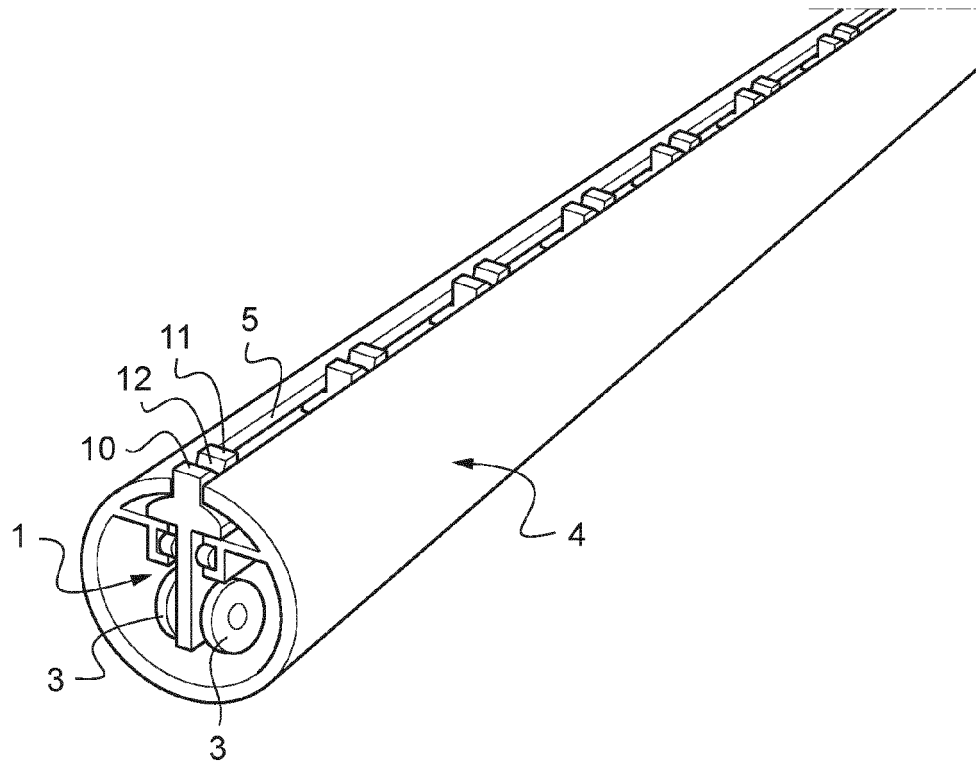


Fig.2

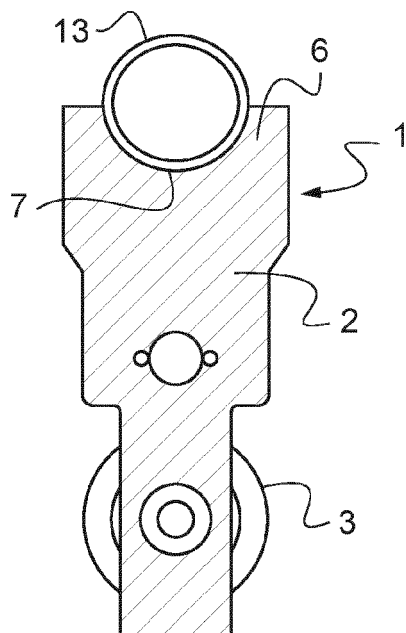
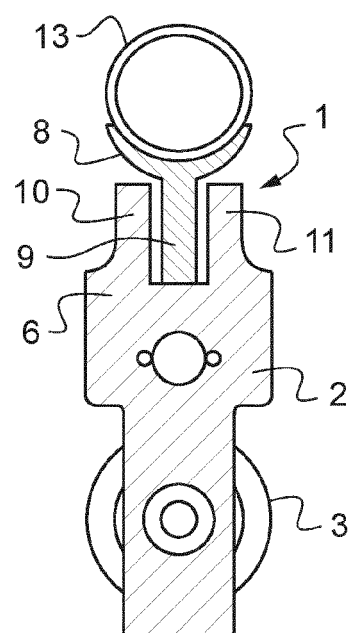


Fig.3





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 20 19 6994

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	FR 2 991 565 A1 (LENOUVEL HUGUES GERARD YVES GEORGES [FR]) 13 décembre 2013 (2013-12-13) * figures 1-4 * * page 4, ligne 1 - ligne 20 * -----	1-9,12	INV. A47H1/04 A47H5/032 A47H15/02 A47H15/04 A47H13/00
X	FR 2 376 644 A1 (HEPPERLE ERWIN [DE]) 4 août 1978 (1978-08-04) * figures 4,5 * * page 5, ligne 26 - page 6, ligne 5 * -----	1,2,9, 10,12	
X	US 2016/206127 A1 (THORPE RICKY V [US]) 21 juillet 2016 (2016-07-21) * figure 1 * * alinéa [0052] - alinéa [0059] * -----	1,2,9, 11,12	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A47H
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 3 mars 2021	Examineur Tänzler, Ansgar
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 20 19 6994

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

03-03-2021

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2991565 A1	13-12-2013	AUCUN	
FR 2376644 A1	04-08-1978	CH 623220 A5 FR 2376644 A1 US 4190927 A	29-05-1981 04-08-1978 04-03-1980
US 2016206127 A1	21-07-2016	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- TW M477825 U [0003] [0004]
- US 4141105 A [0003] [0005]